



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/607  
6 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

Cinquante et unième session  
Point 99 de l'ordre du jour

### FORMATION ET RECHERCHE

#### Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : Mme Silvia Cristina CORADO-CUEVAS (Guatemala)

#### I. INTRODUCTION

1. À sa 3e séance plénière, le 20 septembre 1996, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante et unième session la question intitulée :

"Formation et recherche :

- a) Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche;
- b) Université des Nations Unies"

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Commission a examiné la question à ses 7e, 18e, 28e, 35e et 38e séances, les 17 et 28 octobre, 6 et 18 novembre et le 2 décembre 1996. Les débats de la Commission sur la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (voir A/C.2/51/SR.7, 18, 28, 35 et 38). L'attention est également appelée sur le débat général qu'elle a tenu à ses 3e à 6e et 8e séances, du 14 au 18 octobre (voir A/C.2/51/SR.3 à 6 et 8).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

a) Rapport du Directeur général par intérim de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/51/14)<sup>1</sup>;

b) Rapport du Secrétaire général sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/51/554);

c) Rapport du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Étude de faisabilité sur le transfert de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au Centre de Turin" (A/51/642);

d) Note du Secrétaire général transmettant ses observations concernant le rapport du Corps commun d'inspection (A/51/642/Add.1);

Université des Nations Unies

e) Rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies (A/51/31)<sup>2</sup>;

f) Rapport du Secrétaire général sur l'Université des Nations Unies (A/51/324).

4. À la 7e séance, le 17 octobre, le Recteur de l'Université des Nations Unies a fait une déclaration liminaire sur le point 99 b) (voir A/C.2/51/SR.7).

5. À la 28e séance, le 6 novembre, le Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, le Directeur général par intérim de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Vice-Président du Corps commun d'inspection ont fait des déclarations liminaires sur le point 99 a) (voir A/C.2/51/SR.28).

II. EXAMEN DE PROPOSITIONS

A. Projets de résolution A/C.2/51/L.3 et L.20

6. À la 18e séance, le 28 octobre, le représentant du Japon, au nom également des pays suivants : Australie, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Colombie, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jordanie, Nicaragua, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, République de Moldova, Roumanie, Sierra Leone, Slovénie et Thaïlande, a déposé un projet de résolution intitulé "Université des Nations Unies" (A/C.2/51/L.3), ainsi libellé :

---

<sup>1</sup> À paraître sous forme définitive en tant que Supplément No 14 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/14/Rev.1.).

<sup>2</sup> Ibid., Supplément No 31.

"L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures sur l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Université,

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires consenties à ce jour par des gouvernements et diverses entités publiques et privées pour soutenir l'Université,

Notant avec satisfaction que le Recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce d'intensifier son interaction avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte des préparatifs de la troisième perspective à moyen terme,

Constatant que l'Université apporte des contributions de plus en plus nombreuses en tant que réservoir d'idées au niveau mondial pour la communauté internationale en général et les organismes des Nations Unies en particulier, et comptant que ces apports de l'Université se développeront encore dans le contexte de la troisième perspective à moyen terme,

1. Se félicite de l'achèvement de la deuxième perspective à moyen terme pour la période 1990-1995 de l'Université des Nations Unies et du travail d'élaboration de la troisième perspective à moyen terme pour la période 1996-2001, actuellement en cours du Conseil;

2. Note avec satisfaction les mesures prises par le Conseil et le Recteur de l'Université internationale pour assurer la notoriété de l'Université, et en particulier pour que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et ses organismes connaissent bien cette institution, en organisant une série de rencontres pour diffuser les résultats de sa recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts;

3. Prie le Conseil et le Recteur de l'Université des Nations Unies de continuer à intensifier leurs efforts pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organes des Nations Unies;

4. Prie en outre le Secrétaire général de poursuivre l'examen des mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organes des Nations Unies et d'assurer l'intégration des travaux de l'Université dans toutes les activités pertinentes des Nations Unies, compte tenu de la résolution 49/124 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, de manière à permettre aux organismes des Nations Unies de tirer davantage parti des travaux de l'Université, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-troisième session;

5. Fait siennes les suggestions du Secrétaire général en faveur de la participation de l'Université au Comité administratif de coordination et le prie de prendre de nouvelles mesures en ce sens;

6. Engage la communauté internationale à verser des contributions à l'Université des Nations Unies, notamment à son Fonds de dotation."

7. À la 38e séance, le 2 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Kheireddine Ramoul (Algérie), a déposé un projet de résolution (A/C.2/51/L.20), présenté sur la base de consultations officieuses tenues sur le projet de résolution A/C.2/51/L.3.

8. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.20 sans le mettre aux voix (voir par. 15, projet de résolution I).

9. Au vu de l'adoption du projet de résolution A/C.2/51/L.20, les auteurs du projet de résolution A/C.2/51/L.3 ont retiré ce dernier.

B. Projets de résolution A/C.2/51/L.27 et Rev.1

10. À la 35e séance, le 18 novembre, le représentant du Cameroun, également au nom des pays suivants : Bénin, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, Tchad et Zaïre, a déposé un projet de résolution intitulé "Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche" (A/C.2/51/L.27), ainsi libellé :

"L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/227 du 8 avril 1993, 48/207 du 21 décembre 1993, 49/125 du 19 décembre 1994 et 50/121 du 20 décembre 1995,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général, le rapport du Directeur général par intérim de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur les activités de cet organisme et le rapport du Corps commun d'inspection,

Prenant note avec intérêt des mesures prises pour mener à bien la restructuration de l'Institut et se félicitant des progrès que ce dernier a réalisés récemment dans ses divers programmes et activités, notamment de l'amélioration de la coopération établie avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont versé des contributions à l'Institut ou en ont annoncé le versement,

Accueillant avec satisfaction l'ouverture du Bureau de liaison de l'Institut à New York, à la suite de la recommandation de son Conseil d'administration et en application de ses propres résolutions pertinentes,

Réaffirmant que le financement des programmes de formation organisés à la demande expresse d'États Membres ou de départements et unités administratives de l'Organisation et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies devrait être établi par les parties qui les demandent,

Consciente du fait qu'il faudrait accorder une plus grande visibilité et un rôle plus important aux activités de formation en ce qui concerne l'appui à la gestion des affaires internationales et la mise en oeuvre des programmes de développement économique et social du système des Nations Unies,

1. Réaffirme l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu en particulier de l'importance croissante de la formation au sein du système des Nations Unies et des nouveaux besoins de tous les États Membres dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;

2. Invite l'Institut à développer sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies et les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés;

3. Demande que le Conseil d'administration de l'Institut prenne les mesures requises en ce qui concerne la régularisation du poste de Directeur général de l'Institut;

4. Engage à nouveau les gouvernements des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les institutions privées qui n'ont pas encore versé de contribution à l'Institut de lui fournir un appui financier généreux et demande instamment aux États qui avaient suspendu le versement de leur contribution d'envisager de le reprendre, maintenant que l'Institut a été restructuré et revitalisé;

5. Décide, étant donné que le transfert du siège de l'Institut de New York à Genève s'est déroulé comme prévu, de ne pas envisager de nouvelle réinstallation, compte tenu des doutes émis par le Conseil d'administration à sa session de septembre 1996, au sujet de l'impact d'une telle mesure sur le processus de consolidation et les travaux de l'Institut;

6. Prie le Secrétaire général d'examiner de manière plus systématique, en collaboration avec le Directeur général de l'Institut et les responsables des programmes et fonds des Nations Unies, des modalités de coopération qui permettraient de mieux définir le rôle de l'Institut dans les domaines de la formation, de la recherche et de la méthodologie, de l'évaluation et du renforcement des capacités dans le cadre du système des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-deuxième session;

7. Prie le Directeur général de l'Institut, par l'intermédiaire du Conseil d'administration, d'établir et de réaliser une étude détaillée des programmes de formation existants, au niveau du système des Nations Unies, comme l'a recommandé le Corps commun d'inspection dans son rapport, et de lui présenter un rapport intérimaire à sa cinquante-deuxième session."

11. À la 38e séance, le 2 décembre, le Vice-Président de la Commission, M. Kheireddine Ramoul (Algérie), a informé la Commission de l'issue des consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/51/L.27, et a appelé l'attention de la Commission sur un projet de résolution révisé (A/C.2/51/L.27/Rev.1) présenté par les pays suivants : Algérie, Argentine, Australie, Bénin, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Japon, Mali, Nigéria, Pakistan, République centrafricaine, Sénégal, Tchad et Zaïre.

12. À la même séance, le représentant de Cuba a fait une déclaration (voir A/C.2/51/SR.38).

13. Le représentant de la Pologne, également au nom de l'Argentine, a modifié le texte du projet révisé en remplaçant, au paragraphe 7 du dispositif, le membre de phrase "Prie également le Secrétaire général d'inviter le Corps commun d'inspection" par "Prie le Corps commun d'inspection".

14. Également à la 38e séance, après des déclarations des représentants du Pakistan, du Cameroun et des États-Unis d'Amérique, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/51/L.27/Rev.1, tel qu'il avait été modifié oralement, sans le mettre aux voix (voir par. 15, projet de résolution II).

### III. RECOMMANDATIONS DE LA DEUXIÈME COMMISSION

15. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### PROJET DE RÉSOLUTION I

##### Université des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions antérieures concernant l'Université des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Conseil de l'Université des Nations Unies<sup>3</sup> ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les travaux de l'Université<sup>4</sup>,

---

<sup>3</sup> A/51/31; à paraître sous forme définitive en tant que Supplément No 31 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session.

<sup>4</sup> A/51/324.

Se déclarant vivement reconnaissante des contributions volontaires consenties à ce jour par des gouvernements et diverses entités publiques et privées pour soutenir l'Université,

Notant avec satisfaction que le Recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce d'intensifier son interaction avec le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le contexte des préparatifs de la troisième perspective à moyen terme,

Notant également avec satisfaction que le Recteur de l'Université des Nations Unies s'efforce de lancer une nouvelle série de programmes de recherche,

1. Se félicite de l'achèvement de la deuxième perspective à moyen terme pour la période 1990-1995 de l'Université des Nations Unies et du travail d'élaboration de la troisième perspective à moyen terme pour la période 1996-2001, que le Conseil examine actuellement;

2. Note avec satisfaction les mesures prises par le Conseil et le Recteur de l'Université internationale pour promouvoir les activités et étendre la renommée de l'Université, et en particulier pour que les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et les organisations apparentées connaissent bien cette institution, en organisant une série de rencontres pour diffuser les résultats de ses travaux de recherche, et les prie d'intensifier encore leurs efforts en ce sens;

3. Prie le Conseil et le Recteur de continuer à intensifier leurs efforts pour améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies, et de poursuivre leurs efforts pour éviter le chevauchement des activités au sein du système;

4. Prie également le Conseil et le Recteur de renforcer davantage la coordination et la complémentarité entre les programmes de l'Université et ses centres de recherche et de formation;

5. Prie le Secrétaire général de poursuivre à cet égard l'examen des mesures novatrices visant à améliorer l'interaction et la communication entre l'Université et les autres organismes des Nations Unies et d'assurer l'intégration des travaux de l'Université dans toutes les activités pertinentes des Nations Unies, compte tenu de la résolution 49/124 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1994, de manière à permettre aux organismes des Nations Unies de tirer davantage parti des travaux de l'Université, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-troisième session;

6. Se félicite des efforts faits par le Secrétaire général pour permettre à l'Université des Nations Unies de participer davantage aux activités de l'Organisation des Nations Unies et l'invite à continuer d'encourager la participation, selon qu'il conviendra, de l'Université aux activités du Comité administratif de coordination et de ses organes subsidiaires, ainsi que par l'intermédiaire d'autres structures et modalités existantes de communication, d'interaction et d'intégration;

7. Prie le Conseil et le Recteur, compte tenu de sa résolution 49/124, de continuer à veiller à ce que l'Université fonctionne de façon efficace et économique et à assurer la transparence de ses finances et de ses comptes, de redoubler d'efforts pour accroître le Fonds de dotation de l'Université et de trouver des moyens novateurs de mobiliser les contributions nécessaires pour financer les dépenses de fonctionnement et les divers programmes et projets de l'Université;

8. Invite la communauté internationale à verser des contributions à l'Université des Nations Unies.

#### PROJET DE RÉSOLUTION II

##### Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 47/227 du 8 avril 1993, 48/207 du 21 décembre 1993, 49/125 du 19 décembre 1994 et 50/121 du 20 décembre 1995,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général<sup>5</sup>, le rapport du Directeur général par intérim de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche sur les activités de cet organisme<sup>6</sup> et le rapport du Corps commun d'inspection<sup>7</sup>,

Prenant note avec intérêt des mesures prises actuellement pour mener à bien la restructuration de l'Institut et se félicitant des progrès que ce dernier a réalisés récemment dans ses divers programmes et activités, notamment de l'amélioration de la coopération établie avec d'autres organismes des Nations Unies et avec des institutions régionales et nationales,

Exprimant sa gratitude aux gouvernements et aux organismes privés qui ont apporté des contributions financières et autres à l'Institut ou lui en ont annoncé,

Accueillant avec satisfaction l'ouverture du Bureau de liaison de l'Institut à New York, en application de la recommandation de son Conseil d'administration et de ses propres résolutions pertinentes,

Réaffirmant que les dispositions concernant le financement des programmes de formation organisés à la demande expresse d'États Membres ou de départements et unités administratives de l'Organisation et d'autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies devraient être prises par les parties qui les demandent,

---

<sup>5</sup> A/51/554.

<sup>6</sup> A/51/14; à paraître sous forme définitive en tant que Supplément No 14 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante et unième session (A/51/14/Rev.1).

<sup>7</sup> Voir A/51/642 et Add.1.

Considérant que les activités de formation devraient jouer un rôle plus important à l'appui de la gestion des affaires internationales et de l'exécution des programmes de développement économique et social des organismes des Nations Unies et qu'il faudrait mettre ce rôle plus en relief,

1. Réaffirme l'utilité de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, compte tenu en particulier de l'importance croissante de la formation au sein du système des Nations Unies et des besoins de tous les États Membres dans ce domaine, et l'intérêt des activités de recherche liées à la formation menées par l'Institut dans le cadre de son mandat;

2. Invite l'Institut à renforcer sa coopération avec les autres instituts des Nations Unies ainsi qu'avec les instituts nationaux, régionaux et internationaux appropriés;

3. Demande que le Conseil d'administration de l'Institut prenne les mesures requises pour régulariser le poste de Directeur général de l'Institut;

4. Engage de nouveau tous les gouvernements et les institutions privées qui n'ont pas encore apporté de contributions financières ou autres à l'Institut à lui fournir un appui financier et autre généreux et demande instamment aux États qui ont cessé de verser des contributions volontaires d'envisager de recommencer à le faire, compte tenu des progrès qui ont été réalisés dans la restructuration et la revitalisation de l'Institut;

5. Prend note du rapport du Corps commun d'inspection sur le transfert de l'Institut<sup>7</sup> et de la décision prise ultérieurement par le Conseil d'administration de surseoir à toute décision concernant un éventuel transfert;

6. Prie le Secrétaire général d'examiner, en consultation avec le Directeur général de l'Institut et les responsables des programmes et fonds des Nations Unies, des modalités de coopération qui permettraient de mieux définir le rôle de l'Institut dans les domaines de la formation, de la recherche et de la méthodologie, de l'évaluation et du renforcement des capacités dans le cadre du système des Nations Unies, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-deuxième session;

7. Prie le Corps commun d'inspection, agissant en étroite coopération avec l'Institut et les organismes compétents des Nations Unies, d'effectuer une étude des programmes et activités des instituts de formation du système des Nations Unies, comme il l'a recommandé dans son rapport<sup>8</sup>, et de lui présenter à ce sujet un rapport qu'elle examinera à sa cinquante-deuxième session.

-----

---

<sup>8</sup> Voir A/51/642, par. 66.